

nombre suffisant pour demander aux compagnies régionales d'utilité publique de fournir les aménagements et l'énergie et d'entretenir les lignes de distribution. Les compagnies d'électricité débitent les coopératives des frais de construction au prix coûtant. Les coopératives peuvent obtenir des prêts à long terme, avec garantie du gouvernement, pour le paiement du réseau de transmission énergétique. Chacun des membres de l'association s'engage à rembourser sa quote-part de l'emprunt avant l'échéance. Au cours des vingt dernières années, ces coopératives ont aidé plus de 60,000 agriculteurs de l'Alberta à électrifier leurs fermes, ce qui représente plus de 80 p. 100 de l'ensemble de la province. A cette époque, les sociétés privées estimaient que l'électrification rurale n'était pas une entreprise rentable.

Les coopératives de logement se sont développées surtout à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, dans le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan. Aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, les lotissements coopératifs peuvent obtenir des prêts et certains projets sont financés par les syndicats de crédit, les sociétés coopératives de crédit et les sociétés coopératives d'assurance.

En 1965, il y avait 664 coopératives de service, à l'exclusion des coopératives d'assurance autres que l'assurance médicale; elles comptaient 264,000 membres, leur revenu commercial était de 30 millions de dollars et leur actif de 95 millions.

Coopératives de production

Ce groupe de sociétés englobe les coopératives agricoles, les coopératives de produits forestiers, d'élevage, d'insémination artificielle et les coopératives de machinerie. En 1965, le chiffre d'affaires s'élevait à 16 millions de dollars pour 365 coopératives de production, qui comptaient 33,000 membres et des avoirs de 12 millions de dollars.

Coopératives du Nord

Le programme des coopératives de développement, que l'on a établi dans le Nord canadien en 1959, a intéressé la population locale. Le 1^{er} avril 1966, il y avait 22 coopératives dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Québec septentrional. Huit autres groupes sont actuellement en voie d'organisation.

Les ventes totales de ces coopératives dépassent un million de dollars et certaines ont atteint chacune 100,000 dollars. Dans la région arctique, les coopératives ont dû compter pour leur développement initial sur des capitaux de l'extérieur; malgré cela, la part de l'actif dont leurs membres sont propriétaires dépasse, de quelque \$300,000, le montant de la dette existante.

Ces coopératives ont non seulement réalisé des progrès dans le secteur économique mais aussi dans le domaine social et ont également aidé les gens à mieux comprendre le rôle important qu'ils jouent dans la direction de leurs propres affaires.

Outre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, les gouvernements de la province de Québec et des Territoires du Nord-Ouest aident activement de nombreuses coopératives de développement dans leurs régions respectives. L'Union coopérative du Canada et le Conseil de la coopération du Québec participent aussi au développement du mouvement coopératif septentrional.